

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 janvier 2025

Date de la convocation : 09 janvier 2025

L'an deux mille vingt-et-cinq, le quatorze janvier, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, CHAUVET François, COMMENGE Séverine, MIR Aurélie, PEREIRA-SANTERRE Jérôme, POUILLET Marie-Ange, KOSMINSKY Serge, VALERO Gilberte, DENOY Steeve, GOUZY Sylvie.

Procurations :

Absents : de SAINT BLANQUAT Gilles.

Secrétaire de séance : PEREIRA-SANTERRE Jérôme.

2025-002 – DETR 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION-INSONORISATION ECOLE ET CANTINE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'environnement sonore des classes de l'école communale et du restaurant scolaire est un élément d'inconfort important pour les enfants ainsi que pour le personnel.

En effet, l'état actuel du bâtiment favorise la réverbération du son. Afin de corriger cette situation, une étude acoustique a été réalisée pour mieux cibler les causes et ainsi définir des axes d'action pertinents.

Les conclusions de cette étude mettent en évidence l'importance d'agir au niveau des plafonds et des murs des salles en y ajoutant des matériaux destinés à l'absorption du son.

La dépense globale de ces travaux d'amélioration grâce à des panneaux acoustiques suspendus et muraux est de 18 862.34€ HT (22 634.80€ TTC).

Ce projet d'amélioration des locaux de l'école communales (classes et cantine scolaire) peut prétendre à une subvention de l'État au titre du DETR- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40% du montant HT des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le projet d'amélioration de l'acoustique des classes et cantine scolaire de l'école communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025 pour l'amélioration de l'acoustique des classes et cantine scolaire de l'école communale.
Le montant de cette demande s'élève à 7 544.94€ soit 40% du montant HT de l'investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PEREIRA

Le Maire,
Frédéric CAMPS

